csc services publics

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 Novembre 2026

DES LICENCIEMENTS COLLECTIFS QUI SE PROFILENT, DES RÉDUCTIONS DE PRESTATIONS ET CE SANS RÉELLE CONCERTATION…

À l'initiative des autorités locales de Tubize (administration communale et par la suite le CPAS), un comité de concertation a été convoqué en date du 03/11/2026. Celui-ci avait pour seul objet, l'annonce d'un licenciement collectif de travailleur.se.s d'un même service sur base du seul critère : l'incapacité de travail pour cause de maladie.

Les raisons évoquées sont budgétaires et organisationnelles. Une réduction de la charge de travail avait été programmée en amont, anticipant le licenciement. Le service des technicien.ne.s de surface ne pouvant dès lors plus fonctionner de manière optimale. Les autorités locales nous annonçaient déjà en filigrane, que d'autres services communaux et du C.P.A.S. pourraient être également touchés.

Nous avons également reçu l'information que le flexijob outre l'externalisation est une solution pour les autorités locales, ou comment précariser l'emploi.

Serait-ce un préalable à l'annonce de la réforme des pouvoirs locaux qui nous attend, par monsieur le Bourgmestre, également Président de l'Union des Villes et des Communes Wallonnes ?

Le 20/11/2026, les syndicats seront reçus à leur demande, à un second comité de concertation, dont le seul point est le licenciement de plusieurs membres du personnel du service des technicien.ne.s de surface.

À ce jour, les questions légitimes du personnel n'ont toujours pas reçu de réponses.

CGSP Admi

Nous, syndicats, souhaitons obtenir plusieurs informations complémentaires afin de pouvoir analyser et nous positionner en pleine connaissance de cause.

Afin de pouvoir apprécier la pertinence de la mesure envisagée et comparer les différentes pistes possibles, nous souhaiterions disposer :

Concernant les sociétés externes :

- Du Coût et budget, de leur fréquence de prestation et leur cahier de charges;
- Des délais de préavis, dates d'échéance et éventuelles reconductions des contrats.

Concernant les licenciements envisagés :

- Le coût estimé des indemnités de rupture pour la totalité des agents concernés ;
- Le montant des économies salariales annuelles attendues à la suite de ces licenciements ;
- Les prestations actuellement réalisées et leur fréquence ;
- La répartition des tâches entre les agents communaux restants et les sociétés externes ;
- Le nombre d'heures ou de jours de nettoyage actuellement prestés et ceux prévus après réorganisation.

Ces éléments nous semblent indispensables pour pouvoir comparer objectivement le coût du maintien du personnel communal et celui de l'externalisation des prestations, et ainsi déterminer si la suppression des postes envisagée constitue effectivement la solution la plus appropriée.
Les agent.e.s, qui vont travailler chaque jour avec la peur de voir leur outil de travail et leur emploi menacés, veulent se faire entendre.

Mais peut-être est-ce le souhait de certains de réduire les prestations et services communaux / service du C.P.A.S.?

La porte reste ouverte pour le dialogue, mais ce sont des réponses concrètes qui sont demandées.

Bertrand ANDRE
Secrétaire Interrégional Centre Sud Est
Dirigeant responsable

Soukaïna EL KETYRY
Secrétaire Régionale Intersectoriel CSC SP